

Réunion régionale Rennes le 21 novembre 2023

Un constat :

- Un effectif des praticiens-conseils insuffisant avec une répercussion sur la charge de travail
- Un manque d'attractivité du métier en MSA y compris pour les postes de Médecins chefs
- Un manque de reconnaissance des Praticiens Conseils.

Un constat partagé par la CCMSA nous avons reçu un questionnaire le 6 septembre dernier adressé par la DCMGOS et la DSST en vue d'échanger avec les médecins ayant une longue carrière MSA pour identifier ce qui les a motivés à venir et à rester en MSA...

Dans tous les cas, ce qui n'est pas motivant c'est :

- Une convention des Praticiens morte du fait d'une absence de dialogue social bloqué au niveau du Ministère et de la CCMSA.
- De récentes décisions prises de façon unilatérale par la FNEMSA hors champ conventionnel.
- Des revendications et des demandes de négociation portées par les praticiens, par la voix d'un syndicat, syndicat historique, signataire de la convention mais nié depuis plusieurs années ce qui l'oblige à se battre, jusqu'en Conseil d'Etat pour prouver sa légitimité.

Ce qui incombe à la MSA

- La COG 2021-2025 avec au point 49 qui est « Enrichir la marque employeur du régime pour accroître son attractivité et fidéliser ses salariés » :
- Et dans le texte : « Suite aux annulations contentieuses dans le champ conventionnel des praticiens MSA, il est impossible de mesurer

l'audience des organisations syndicales dans ce champs conventionnel, sur la base des dispositions légales actuelles. En outre la Mutualité Sociale Agricole étant confrontée à des difficultés récurrentes et importantes de recrutement des praticiens, une révision de leur statut conventionnel afin de renforcer l'attractivité sur ces postes apparaît indispensable. L'Etat s'engage à créer les conditions favorables à la mise en place d'une représentativité sur le champ conventionnel des praticiens de la MSA, en lien avec la MSA. »

Ce que nous voulons :

- Une reconnaissance de nos missions et de l'évolution de nos métiers de praticiens (conseil et du travail).
- Une réouverture immédiate des négociations conventionnelles pour la convention des praticiens, Praticiens-Conseils et Praticiens du travail.

Les Praticiens des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.